

Conseil Communal - Séance du 07/03/2022

Réponse aux interpellations de Mme Céline FASSOTTE et de
MM. Guy KRETTELS et Pierre EYBEN

Objet : Task force sociale et campements collectifs.

Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la Commission générale du 16 novembre 2019, il vous a été présenté un plan d'action de lutte contre la grande précarité en plusieurs points, sur lequel les services communaux et partenaires ont travaillé – et avancé – et ce malgré les contretemps dus à deux années de crises successives.

Quelques exemples d'avancées :

- Le projet URBACT ROOF a été mené et arrive à son terme. La récolte de données permet aux services partenaires de mieux cibler les besoins pour agir de façon plus efficace.
- Le recours au Case Management a été intensifié, notamment par l'engagement de personnel via le projet Tremplin.
- Des synergies plus fortes entre services ont pu être activées (Relais Santé, Cellule SDF, Abri de Nuit, UMPS, CaSS, RSPL, PCS, partenaires associatifs, Infirmières de rue, ...) pour un meilleur suivi par des « coordinateurs de situation ».
- Amélioration de l'accès du public cible au CaSS et augmentation des plages d'ouverture de l'Abri de Jour.
- Travaux prévus pour le doublement de la capacité d'accueil de l'Abri de Nuit de Liège (de 30 à 60 places).

- Secteur hospitalier : Rencontres intersectorielles pour la facilitation de la prise en charge en milieu hospitalier
- Mise en œuvre de procédures partagées entre les différents services concernant les maladies contagieuses.
- Prise en charge de jeunes par Clic Jeunes.
- Secteur Logement : lancement de la campagne Devenir Propriétaire solidaire.
- Partenariats Habitat-Service, AIS, Housing First, ... pour augmenter le nombre d'accompagnements en logement.

A cet égard, le nombre de personnes suivies actuellement par Housing First :

- * 33 personnes en suivi intensif (min. 1 visite/semaine)
- * 3 personnes en suivi « allégé » et donc presque autonomes
- * 10 personnes suivies en maison de repos, hôpital, prison... avant un retour logement

La Cellule pluri-disciplinaire issue du Collectif Astrid2020 (Ville, Province, RSPL, CPAS) a, quant à elle, permis de reloger 56 personnes.

Sans oublier la prise en charge spécifique du public sans-abri pendant la crise sanitaire, dès lors que le secteur associatif a dû réduire son offre de services (repas, douches, lessives, ouverture d'abris supplémentaires pour répondre aux normes sanitaires, programme spécifique de vaccination, ...).

Une commission relative au plan d'action intégré élaboré avec le réseau local pour lutter contre le sans-abrisme dans le cadre du projet URBACT ROOF sera organisée dans le courant du mois de mai.

Je propose de réfléchir posément à l'idée de créer un hôtel social dans le cadre de cette commission. Car ce type de projet implique, non pas tant la disponibilité d'immeubles, que bien souvent leur mise aux normes pour une fonction résidentielle.

Hôtel social, habitats légers ou campements collectifs, de tels projets supposent également du personnel d'encadrement

24h/24 7j/7, ou de "détourner" des travailleurs sociaux de leurs fonctions actuelles pour se consacrer à cet encadrement.

La question à poser également, est celle de la non-demande des personnes. Car, structurellement, les dispositifs d'aide sont bel et bien présents à Liège, et le maillage public-associatif empêche nombre de personnes de se retrouver à la rue.

Les difficultés d'insertion se posent avec acuité, comme vous le savez, pour un public souffrant d'assuétudes, présentant des problèmes de santé mentale, et/ou qui refuse toute forme d'aide.

Mendicité, sans-abrisme et toxicomanie ne sont pas des problématiques réductibles l'une à l'autre, même si elles ont des zones de recouvrement. Les publics qu'elles touchent ne sont pas forcément les mêmes.

Spécifiquement, les causes du sans-abrisme ne sont pas à chercher au niveau d'un problème de logement. On « tombe » dans la rue en raison d'une rupture, ou de plusieurs ruptures, de vie.

Enfin, nous travaillons avec le CPAS à la mise en place d'une approche supracommunale de la question pour limiter « l'attractivité » que génère le développement de services.